

ID: 038-213804990-20241009-D_07_07102024-DE EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – quatre, le 7 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 1er octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, 1ère Adjointe.

Valérie CHALLON, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Lucie BALMET, Présents:

Marijane GEISSLER, Frédéric MAUGIRON, Michel PLEUCHOT, Valérie

ESCOFFIER, Emile BUCH, Michel JEANNIN, Sandrine BOSCARO

Absents: Patrick GUIGNIER, Philippe LUYAT, Dominique PICAVEZ, Nathalie

COLONEL

Nombre de suffrages exprimés : 11 *Pour* : 11 Contre: 0 Abstention: 0

Délibération n° D 07_07102024

07. Budget de l'Eau 2024 : Décision modificative n°1

Considérant que le budget 2024 a été construit sans avoir au préalable défini les sommes à inscrire aux dotations aux amortissements sur les immobilisations incorporelles et corporelles,

Considérant également que le BP 2024 a été construit sans équilibrer les sommes inscrites aux opérations d'ordre entre section.

Il y a lieu de modifier le BP 2024 de l'eau.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

Vu le budget de l'eau prévisionnel 2024,

Décide d'adopter la décision modificative n°1 au budget de l'eau 2024 telle que présentée cidessous:

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61523 : Réserux		14 859,17€
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		14 859,17€
D 6811 : Dot. aux amort./immo. incorp	2 537,10 €	
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section	2 537,10 €	
D 203-39 : MISE A JOUR SHEMA DIRECTEUR	2 163,82 €	
TOTAL D 20 : Immobilizationz incorporelles	2 163,82 €	
R 28031 : Frais d'études	2 163,78€	
R 28153 : Amort, installations à caractère spécifique	0,04€	
TOTALR 040 : Opérations d'ordre entre section	2 163,82 €	
R. 777 : Quote-part des subv. d'invt. v		12 322,07€
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section		12 322,07€

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le

ID: 038-213804990-20241009-D_07_07102024-DE

Charge la 1^{ère} adjointe de la bonne exécution de la décision modificative n°1 sur le budget de l'eau 2024.

L'Adjointe pour le maire empêché par application de l'article L.2122-17 du CGCT. Valérie CHALLON

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission à la Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune <u>www.susville.fr</u> le 09/10/2024.

L'Adjointe, Valérie CHALLON

